

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"**Délibération N°11E****EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

| NOMBRE DE CONSEILLERS | |
|-----------------------|----|
| EN EXERCICE : | 25 |
| PRESENTS : | 22 |
| VOTANTS : | 25 |

L'an **deux mil vingt-six**Le **deux avril à 19 heures**Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes
"PAYS DE LAPALISSE"légalement convoqué en date du 27 mars 2026 s'est réuni, à la
Salle des Mariages de Lapalisse, en séance ordinaire publique
sous la présidence de**Madame Stéphanie CHERVIN, Présidente**

Étaient présents :

- Commune de ANDELAROCHE : M. CABAUD
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme THÉVENOUX
- Commune de BERT : M. VIVIER
- Commune de DROITURIER : M. GROULY
- Commune de LE BREUIL : Mme VAUDOLON
- Commune de ISSERPENT : Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme CHERVIN. M. BRUNIAU. Mme ÉGAL BUJAN. M. BODIN. M. CHERVIER. Mme BONNEFOY. Mme ROMEUF. M. FUMOUX. Mme MILCENT DE LA BOUTRESSE
- Commune de PERIGNY : M. DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. LATOUR
- Commune de SAINT-PRIX : M. HANGARD. M. DÉMONET
- Commune de SERVILLY : M. GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

- Commune de ISSERPENT : M. SALLES, pouvoir à Mme TACHON
- Commune de LAPALISSE : Mme MERLE, pouvoir à M. FUMOUX
- Commune de LAPALISSE : M. MERCIER, pouvoir à Mme CHERVIN

Madame Amandine TACHON a été élue Secrétaire.

Madame la Présidente propose au Conseil de désigner :

- Madame Marie DA RIVA, pour le délégué élu
- Madame Anne-Christelle SOUCHON, pour le délégué agent

comme représentantes de la Communauté de Communes
« PAYS DE LAPALISSE » au Comité National d'Action Sociale
(C.N.A.S.).Le Conseil, entendu les explications de sa Présidente,
décide, à l'unanimité :

- de nommer Madame Marie DA RIVA pour représenter la
Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE » au Comité
National d'Action Sociale (C.N.A.S.), pour le délégué élu,
- de désigner Madame Anne-Christelle SOUCHON pour
représenter la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE »
au Comité National d'Action Sociale (C.N.A.S.), pour le délégué agent.

Fait et délibéré à Lapalisse les jour, mois et an que dessus.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"La Présidente,
S. CHERVIN,Pour copie conforme,
La Présidente,
S. CHERVIN,COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
"PAYS DE LAPALISSE"Certifié exécutoire
Transmis en Sous-Préfecture
de Vichy le : 13 AVR. 2026
Publié le : 13 AVR. 2026
Accusé Réception de la télétransmission
le :